



Compte-rendu des interventions des élus de Saint Sébastien Pour Tous

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Ordre du jour :

Adoption du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2020

SIEGE 27 – Porter à connaissance du compte-rendu du comité syndical du 11 décembre 2020

Personnel – Règlement d'utilisation des véhicules municipaux

Formation Police Municipale – Rémunération d'un intervenant extérieur

Régie de recettes « Enfance-Jeunesse » - Avenant

Régie de recettes « Centre Communal d'Action sociale » - Avenant

Carte d'achat public – Renouvellement du contrat avec la Caisse d'Epargne

Débat d'orientations budgétaires 2021

Budget Recettes-Fonctionnement

Paniers repas

M. Florent CRISTOBAL aborde le sujet des paniers repas pour lequel il avait été évoqué en commission scolaire qu'il y avait une volonté de le restreindre.

Mme Nathalie MOINE précise que le panier repas doit être réglementé par le certificat médical. Il n'est pas destiné pour les enfants qui n'aiment pas certains aliments.

Mme Cécile DEMAY interroge sur le fait que le motif « je n'aime pas » peut cacher des difficultés financières et qu'il faut s'assurer que ce ne soit pas le cas.

Mme Nathalie MOINE répond que sur les demandes de régularisations des paniers repas (transmission des certificats médicaux), aucun parent n'a signalé que le choix du panier repas était dû à une difficulté financière.

Mme Cécile DEMAY rappelle qu'en commission avait été évoqué le problème des familles monoparentales ayant fait ce choix car les paniers sont peu chers.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT informe que ce point sera vérifié. Ne souhaite pas que les enfants ne mangent pas à cause des tarifs.

Mme Nathalie MOINE : certains enfants mangent très peu ; le panier repas peut être une solution.

Mme Nadège GOSSE : 2,94€ est le tarif le plus bas mais peut être un tarif élevé pour certaines familles.

Mme Cécile DEMAY : pour certaines familles, aller vers le CCAS est une démarche compliquée.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT insiste que la mairie va vers les populations en difficulté.

Mme Cécile DEMAY : des familles vont faire le choix de payer la cantine mais auront peu à manger le soir à la maison.

M. Florent CRISTOBAL propose d'ajouter une tranche, tranche qui avait été supprimée. Des familles paient le prix fort car elles sont juste au-dessus du seuil.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT rappelle que le repas coûte 20€ à la collectivité.

Jardins familiaux

Mme Agnès OURY : toutes les parcelles qu'elles soient de 30m² ou de 60m² bénéficiaient du même tarif. Désormais le tarif est calculé sur le nombre de m².

Mme Nadège GOSSE demande comment l'eau est comptée.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT explique qu'il y a un compteur et que la facture est divisée par rapport au nombre de m².

Dépenses Fonctionnement

Compte Prévisionnel

Mme Nadège GOSSE demande ce qui a été basculé dans le budget dans les imprévus de 146 915€

Mme Agnès OURY répond que les explications seront transmises lors de la commission des finances.

M. Jérôme ALEXANDRE demande des précisions sur les charges exceptionnelles de 48 000€.

Mme Agnès OURY : le conseil municipal du 24 novembre 2020 avait voté le changement de ligne.

M. Bruno GROIZELEAU précise que les charges exceptionnelles sont changées en charges à caractère général.

M. Jérôme ALEXANDRE demande des précisions sur l'ordre de transfert de 660 000€ qui correspond à la vente du terrain.

Mme Agnès OURY répond que les explications seront transmises lors de la commission des finances. Les catégories changent car le comptable demande de rectifier les écritures.

M. Florent CRISTOBAL souligne sa surprise du niveau de l'autofinancement ; on constate des investissements d'entretien, de sécurisation. Il y a peu d'ambition au niveau des investissements. L'autofinancement net questionne mais le sujet sera abordé lors du prochain conseil.

Subventions municipales

Mme Agnès OURY : un échange a eu lieu avec les présidents des associations ; leurs souhaits et leurs besoins ont été pris en compte. Il faut couvrir les frais fixes.

Pour le Sentier et St Sébastien Sport, les comptes seront arrêtés à l'été. La mairie versera 70% de la subvention en été. Puis courant fin septembre – début octobre leur situation sera réévaluée si besoin.

M. Florent CRISTOBAL : le Sentier et St Sébastien Sport sont sanctuarisés mais 1 500€ pour les nouveaux adhérents ne permettra pas aux associations de reconquérir les adhérents ; les jeunes vont se détourner du sport, se rendre vers des activités plus éloignées. Il faut donner la possibilité aux familles plus modestes de prendre des adhésions. M. Florent CRISTOBAL aurait préféré un projet plus ambitieux.

M. Florent CRISTOBAL indique que les subventions du CCAS représentent 2€ par habitant. Que peut faire un travailleur social avec si peu de ressources ?

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT répond que si le choix avait été fait d'appliquer le contrat d'objectifs, les subventions auraient été beaucoup plus faibles. Les subventions ont été maintenues pour pérenniser la vie des associations. Il y a 30% en moins d'adhérents.

M. Florent CRISTOBAL rappelle que l'équipe ST Sébastien Pour Tous avait demandé que les contrats d'objectifs ne soient pas appliqués en raison de la situation sanitaire.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : l'équipe majoritaire a bien pris en compte cette demande.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT explique que pour le CCAS, il y a 3000€ en moins car 3000€ ont été versés.

Mme Chantal FURON précise que dans le budget 2000 du CCAS, on n'a pas constaté de changement au niveau des bénéficiaires ; les bénéficiaires ne viennent pas au CCAS à cause de la situation sanitaire mais pour des situations personnelles. Beaucoup de personnes âgées.

Mme Nadège GOSSE souligne cette différence par rapport aux autres associations pour lesquels les demandes d'aide à cause de la situation sanitaire ont fortement augmenté.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT explique qu'un boîtage a été fait pour que le CCAS soit connu de la population. La travailleuse sociale est davantage dans l'accompagnement mais propose l'aide financière en dernier recours.

M. Florent CRISTOBAL insiste sur le fait qu'elle ne peut faire plus avec les ressources dont elle dispose.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT et Mme Chantal FURON insistent sur le fait que l'accompagnement est une démarche choisie (Banque de France, ...).

Mme Cécile DEMAY demande s'il y a des étudiants.

Mme Chantal FURON répond qu'il n'y en pas.

Mme Nadège GOSSE demande le nombre de familles bénéficiant d'une aide.

Mme Chantal FURON : 27 familles au total : 6 familles ont été remplacées par 6 nouvelles familles. 10% viennent au CCAS à la suite d'une perte d'emploi due à la COVID (ce qui représente 3 personnes)

Mme Nadège GOSSE pense qu'il n'est pas logique qu'il y ait si peu de personne, qu'il faut trouver d'autres moyens de communication que le publipostage.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT ne comprend pas non plus qu'il y ait si peu de familles. Le budget sera augmenté si nécessaire. Les 14 500€ n'ont pas été dépensés dans leur totalité. Les dossiers étant bien étudiés sont toujours acceptés.

Investissements

M. Jérôme ALEXANDRE demande si des dossiers ont été déposés pour solliciter des subventions au titre de la DETR (préfecture).

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT répond que rien n'a été reçu. Le dossier du gymnase n'a pas été présenté.

M. Bruno GROIZELEAU rappelle qu'il y a eu un problème relationnel entre le préfet et le maire de l'époque (c'est-à-dire lui-même). Les dossiers tels que celui de la vidéo-surveillance ont été refusés par le préfet.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : la sénatrice Mme Nicole DURANTON a été alertée sur le traitement des dossiers par le Préfet.

M. Jérôme ALEXANDRE pense qu'au vu du règlement de la DETR 2020, aucun projet n'aurait pu être subventionné à cause de l'autorisation de construction du lotissement des Charitons.

M. Florent CRISTOBAL précise que le préfet avait pour mission de limiter l'étalement urbain.

Mme Agnès OURY indique que cette année les dossiers ont été faits.

Mme Céline DEMAY relance sur le terrain de tennis.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : à la suite du constat d'huissier, EAD a demandé le changement d'entreprise pour effectuer les travaux. Cette entreprise a découvert qu'EAD n'avait pas fait faire de constat par l'huissier sur le toit. Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT a relancé EAD pendant 4 semaines pour qu'un nouveau devis soit effectué. Les devis ont été faits et sont attendus pour savoir s'ils entrent dans le budget.

La commune n'a pas encore reçu les subventions car le chantier n'est toujours pas réceptionné mais essaie de les obtenir malgré la non-réception. Deux possibilités : la commune obtient les 730 000€ ou le lot 14 est sorti pour obtenir une partie importante des subventions.

M. Florent CRISTOBAL souligne un autofinancement d'un montant de 865 000€. Que va-t-on faire du reste ? Un report sur 2022 ou autre chose ?

Mme Agnès OURY assure que la question sera abordée en commission des finances.

M. Florent CRISTOBAL note une rigueur budgétaire, beaucoup d'économies programmées. Les investissements humains s'arrêtent au recrutement d'un policier. Mais on ne dispose pas de tous les éléments pour effectuer une analyse.

Mme Agnès OURY répond que les détails du budget seront étudiés en commission.

M. Jérôme ALEXANDRE constate que des choix ont été faits dans ce qui est présenté comme l'autofinancement et le capital de la dette à rembourser. Il aurait été intéressant pour la lisibilité de l'équilibre général du budget de faire apparaître aussi tous les remboursements de dettes qui auront lieu en 2021.

Mme Agnès OURY prend note et précise qu'elle souhaitait présenter les grandes lignes. Des changements pourront être faits sur le DOB de l'an prochain.

M. Jérôme ALEXANDRE note qu'avec 860 500€ d'autofinancement pour 2021 et seulement 281 000 € de capital à rembourser, on pourrait se s'attendre à avoir des investissements bien au-delà de ce qui

est prévu. Il manque des informations concernant le remboursement de la dette sur le document du DOB, notamment concernant les remboursements de lignes de trésorerie.

Endettement

M. Florent CRISTOBAL constate aucun emprunt sur 2020, aucune ligne de trésorerie et se demande si la commune se désendette.

M. Bruno GROIZELEAU félicite Mme Agnès OURY et revient sur le précédent mandat. Il a subi un pilonnage constant de M. Emile LE GALOUDEC et de M. Florent CRISTOBAL concernant la situation catastrophique de la commune.

M. Bruno GROIZELEAU met en évidence un taux d'épargne de 11% donc satisfaisant, un endettement qui diminue à partir de 2020, un investissement de 13 millions. La capacité de désendettement est de 7 ans. Ce n'est grave que pour une durée de 14 ans. La commune n'a pas inscrit de vente de foncier en 2021. M. Bruno GROIZELEAU n'a pas apprécié l'intervention de M. Florent CRISTOBAL au conseil communautaire qui l'a accusé de tri sélectif dans le choix des projets. Aucune demande n'a jamais été refusée.

M. Florent CRISTOBAL fait remarquer que M. Bruno GROIZELEAU semble en campagne électorale permanente. L'intervention de M. Florent CRISTOBAL portait sur la mise en place du Pacte de Gouvernance, rejeté par la majorité. Il ne s'agissait pas de remettre en question l'attribution des fonds. Certains élus semblent faire de l'autocensure aussi cette intervention a permis d'ouvrir le débat. M. Florent CRISTOBAL n'entrera pas dans l'injure et confirme le fait que son analyse sur les comptes de la commune est proche de la réalité.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : la conférence des maires est un lieu où tous les maires s'expriment.

M. Florent CRISTOBAL affirme que le conseil communautaire doit aussi être un lieu de débat.

Questions diverses :

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT fait remarquer qu'elle a reçu les questions à 23h37. M. Florent CRISTOBAL relève le fait que les documents sont envoyés trop peu de temps avant le conseil voire pas du tout (documents manquants). Notre équipe ayant un fonctionnement démocratique, nous avons besoin de temps pour préparer le conseil et de tous les documents. Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT s'excuse pour les documents oubliés, c'est une erreur. Elle décide que le Conseil sera convoqué le mercredi pour avoir le temps de transmettre les questions et obtenir les réponses de part des adjoints concernés.

Question 1 (M. Jérôme ALEXANDRE) :

Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux clos et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité d'après les instances officielles compétentes dans ce domaine.

La bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment scolaire a un effet démontré sur la qualité de concentration, le taux d'absentéisme dans les écoles, le bien-être. A contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que des maux de tête, de la fatigue, de l'irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, des vertiges, ou encore des allergies respiratoires et de l'asthme.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible. Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...);
- les centres de loisirs ;
- les établissements d'enseignement (écoles maternelles, élémentaires, ...)

Pouvez-vous nous informer des moyens de surveillance de la qualité de l'air intérieur mis en œuvre dans les établissements de la commune recevant des enfants ?

Réponse de M. COCHARD : Le prestataire DALKIA est chargé d'effectuer les évaluations des moyens d'aération, d'établir des plans d'action et de prévention à la suite de ces évaluations. Un bilan a été effectué en 2018, le prochain sera en 2022.

M. Jérôme ALEXANDRE : les résultats peuvent-ils être diffusés ?

Réponse de Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : M. COCHARD a vérifié les contrats. Les résultats seront demandés.

Mme Cécile DEMAY : et pour le nettoyage des VMC ?

Réponse de M. COCHARD : ce n'est pas une obligation. L'ouverture des fenêtres suffit à l'aération.

Mme Cécile DEMAY : Le Sentier s'interroge sur l'entretien de leur VMC

Réponse de Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : des documents leur ont été envoyés. Ils doivent nous alerter s'il y a des travaux à effectuer.

Mme Cécile DEMAY : il semble qu'au Sentier, les interventions sont plus rapprochées, tous les 3 ans.

Question 2 (M. Jérôme ALEXANDRE) :

D'après les informations transmises par le réseau social de la mairie, EPN va autoriser pour la fin d'année la collecte des déchets plastiques parmi les déchets d'emballage recyclable déjà collectés avec la poubelle jaune. C'est une très bonne nouvelle pour l'environnement.

Le ramassage des déchets recyclables est effectué 1 fois tous les 14 jours par EPN. Cette fréquence de ramassage est trop juste pour de nombreuses familles qui font l'effort de trier tous leurs déchets. Avec des déchets plastiques supplémentaires dans la poubelle jaune, le volume de déchets recyclables va donc augmenter.

Pouvez-vous demander à EPN de réfléchir à instaurer une collecte plus fréquente des poubelles sur la commune ?

Question 3 (M. Christian MATHURIN) :

De nombreux habitants de la commune demandent s'il est possible de négocier avec EPN pour prolonger le calendrier de ramassage des déchets verts jusqu'à fin décembre. La date de fin novembre est trop tôt tous les ans ils ont encore beaucoup de feuilles à ramasser en décembre.

Réponse commune pour les questions 2 et 3 de M. Bruno GROIZELEAU : se réjouit de nos questions et nous fait remarquer que nous avons indiqué pendant la campagne que si nous étions élus nous pourrions changer les tournées, que la mairie était décisionnaire. Nos questions démontrent que nous avons compris que c'est l'EPN qui prend les décisions au niveau des déchets.

Pour les déchets recyclables, le SETOM doit installer une nouvelle chaîne de traitement ce qui permettra un ramassage des poubelles jaunes toutes les semaines. Pour les déchets verts, il est impossible de les ramasser jusqu'en décembre. Les tournées

s'organisent en fonction de l'agglomération. Différence entre les communes de l'agglomération ; communes du sud : le taux de la taxe est de 20,76%, pas de ramassage, pas de déchetterie et pour les communes du nord : taux de 12,5%, ramassage porte à porte. M. GROIZELEAU doit augmenter le service de ramassage des déchets des communes du sud ; 3 possibilités :

-Harmoniser les coûts de la TEOM par le haut

-Couper les coûts en 2

-Harmoniser par le bas ce qui signifie qu'il n'y aurait pas d'augmentation de services pour les communes du sud.

M. Christian MATHURIN et M. Jérôme ALEXANDRE précisent que nous n'avons jamais prétendu que la mairie était en charge des déchets dans notre programme. Ce dernier stipulait que nous allions mener des actions auprès de l'EPN pour demander des modifications concernant l'organisation des déchets sur notre commune. Pour exemple, il y a quelques jours tous les conteneurs de notre déchetterie étaient pleins.

M. Florent CRISTOBAL : la valorisation des déchets est un sujet important. Les éclairages que M. Bruno GROIZELEAU nous apportera en tant que membre du SETOM nous conviendront et nous suffiront (en référence aux commentaires de M. GROIZELEAU sur notre programme).

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : de nombreux habitants utilisent la déchetterie de la commune, il faut revoir l'organisation des tournées.

Question 4 (Mme Chantal EKOKA) :

Des panneaux indiquant la direction des écoles Leforestier et Marie Laurencin contiennent des erreurs. Pour exemple, sur un des panneaux, il est noté Mairie au lieu de Marie. Ces panneaux ou tout autre panneau erroné vont-ils être changés ?

Réponse de Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : les panneaux seront changés la semaine prochaine (semaine 13). Les lettres ne peuvent être changées en cas de gel.

Question 5 (M. Christian MATHURIN) :

Savez-vous si EPN a un programme de remise en état des routes et des trottoirs pour notre commune pour cette année 2021 ?

Réponse de Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT :

Demande d'une étude pour la rue des écoles,

Rue du 18 juin (organisation du stationnement pour que le trottoir soit libéré pour les enfants),

Rue des Charitons jusqu'à la rue de la briquèterie : élargissement de la chaussée

Route du lierre : élargissement côté champs et aménagement du trottoir

Mme Cécile DEMAY : est-il envisageable de boucher le trou entre les papillons et la rue des martyrs au niveau de la ferme ?

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT a relevé le point.

M. Bruno GROIZELEAU rappelle que le syndicat de voirie a été transmis à l'EPN. Le budget est de 8 millions d'€. Mme HAGUET-VOLCKAERT adresse la liste des travaux de la commune à l'EPN qui sont englobés avec ceux des autres communes.

M. Florent CRISTOBAL demande un bilan par commune pour savoir notre investissement correspond aux travaux effectués.

Ce fonctionnement est légitime mais pas communautaire : on regroupe les ressources mais chacun veut récupérer sa mise ; les aspects « niveau d'urgence », « qualité de la voirie » sont perdus de vue.

M. Bruno GROIZELEAU : exemple de la ville d'Evreux dont les rues sont peu entretenues et pourtant tous les habitants des communes s'y rendent. Evreux n'est pas favorisée en termes de voirie.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT informe qu'un projet sur les déplacements des personnes à mobilité réduite est en cours de rédaction.

Question 6 (M. Christian MATHURIN) :

Des habitants du Vert Village et du Clos demandent pourquoi leurs quartiers ne bénéficient pas d'illuminations au moment des Fêtes de fin d'année.

Réponse de Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT : les décorations de Noël produisent de la pollution lumineuse. Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT souligne qu'elle est attachée à l'environnement.

Quelles seraient les possibilités :

Déplacer les illuminations vers les autres quartiers : pour brancher une illumination, il faut des prises sur les candélabres. Une prise coûte 180€. De plus, la hauteur des candélabres au Clos et au Vert Village ne permettrait pas ce branchement.

Déplacer l'arbre lumineux

Ce sujet doit être discuté au sein du comité.

Question de Mme Cécile DEMAY : une association a communiqué sur une application qui permet de transmettre une photo signalant un incident sur la commune mais qui n'est pas sur le site de la mairie.

Réponse : l'application est bien présente sur le site.

Informations

Réponse de l'ARS pour que St Sébastien devienne centre de vaccination ; est intéressée. Mme Nadège GOSSE souligne le fait que l'ARS donne sa réponse du jour au lendemain. Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT précise que la commune a le personnel.

Fermeture officielle de 2 classes : une classe sur Marie Laurencin et une classe de maternelle sur Leforestier.

A la rentrée prochaine, sur les 2 écoles : 23 élèves en moyenne par classe. Sur Marie Laurencin, cela va aboutir à des classes en double niveau.

13 et 20 juin 2021 : élections départementales et régionales

Vol à l'arraché sur 2 personnes qui ont été gazées.

M. Bruno GROIZELEAU demande si les caméras installées peuvent servir dans l'enquête ; M. JAMET

répond que non.

M. Florent CRISTOBAL s'interroge sur la présence de caméras devant les banques.